Annexe 2

Composition du dossier de présentation du programme

Les dossiers de candidature sont accompagnés d’un dossier de présentation du programme, qui reprendra les éléments du schéma cyclable, en les complétant des éléments précisés ci-dessous.

Devront notamment figurer les éléments suivants :

## Description synthétique du programme

1. Intitulé du programme
2. Description synthétique du programme

## Gouvernance

1. Compétences de l’EPCI, et modalités de coopération envisagées avec les différents maitres d’ouvrage le cas échéant, l’habilitant à recevoir la subvention de l’État et la reverser aux maîtres d’ouvrages.
2. Moyens humains impliqués sur le programme : Elus référents, moyens humains dédiés.
3. Modalités d’association des parties prenantes locales au projet, a minima les associations locales d’usagers (lorsqu’elles existent) ou les usagers, et les services déconcentrés de l’État

## Ambition et cohérence du programme

1. Diagnostic territorial
2. Utilité du programme (pour qui les trajets sont-ils améliorés ? quels pôles générateurs pourront bénéficier du programme ?)
3. Inscription du programme dans une politique cyclable globale
4. Typologie et caractéristiques des aménagements cyclables prévus sur les différents itinéraires (piste/bande/voie verte/… ; longueur, largeur, type de revêtement, stationnement vélo …). Le linéaire d’aménagements cyclables de type voie verte ou pistes cyclables disponible sur le territoire à l’issue du programme devra être présenté (exprimé en km et mètre linéaire par habitant).
5. Conditions d’exploitation et d’entretien des aménagements

## Estimation des impacts attendus sur la fréquentation et plan de suivi des évolutions (hypothèses de fréquentation, modalités de comptage, localisation, référencement cartographique...)

## Plans de situation

Les plans fournis doivent être de bonne qualité, d’une taille et d’une résolution adaptée à l’analyse

1. Plan de localisation du territoire et des aménagements existants et prévus au schéma cyclable, précisant la typologie de ceux-ci (voie verte, pistes, bandes cyclables, zones de circulation apaisée…)
2. Plan de localisation des principaux générateurs de flux de mobilité présents sur le territoire (zones d’activités, zones d’habitat, équipements scolaires ou universitaires, équipement sportifs, centres commerciaux, quartier cœur de ville, quartier sensible, …)

## Actions de valorisation et communication

Actions de communication envisagées, moyens humains et financiers mobilisés à cet effet

## Estimation des besoins et plan de financement prévisionnel

*Nota : tous les coûts seront fournis hors taxe.*

Présentation des besoins en investissements estimés pour la réalisation du programme présenté, avec justification du montant de la subvention demandée, notamment de l’assiette éligible et le taux de subvention demandé.

Le détail des éléments fournis devra être adapté au niveau d’étude disponible pour les différents itinéraires cyclables prévus au programme. Seules les dépenses éligibles sont ici prises en compte. Le montant en €/an/hab sur la durée du programme devra être précisé.

Doivent notamment être précisées les aides publiques obtenues, sollicitées ou envisagées, et les autres autorités ou organismes sollicitées. Il est rappelé que la part financée par le maître d’ouvrage ne peut être inférieure à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques.

|  |  |
| --- | --- |
| **Cofinanceurs** | **Programme (coût total)** |
| [Porteur du programme] | Xxx € |
| État (AFIT) | Xxx €  |
| xxxx | Xxx € |
| Total | xxx  € |

**Préciser le calendrier prévisionnel de versement de la subvention souhaitée, par année.**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **2024** | **2025** | **2026** | **2027** | **2028** | **2029** |
| Demande de subvention | Xxx % | Xxx € | Xxx € | Xxx € | Xxx € | XXX € |

Le dossier devra indiquer le montant et le taux de subvention demandé. Le taux doit respecter les maximums inscrits au paragraphe D.2 du cahier des charges, suivant votre situation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Coût total du programme** | **Assiette éligible** | **Taux de subvention souhaité** | **Montant de subvention souhaité** |
| Xxx € | Xxx € | Xxx % | XXX € |

## Calendrier détaillé du programme

Le calendrier doit *a minima* préciser :

* La date d’approbation du schéma cyclable
* La date prévisionnelle de notification de la première dépense éligible du programme (étude ou travaux) ;
* La date prévisionnelle de notification du premier marché de travaux éligible du programme;
* La date prévisionnelle de début des travaux éligibles du programme ;
* La date prévisionnelle de mise en service de l’ensemble du programme.

Ainsi que pour chaque itinéraire à aménager, éligible à subvention :

* Les dates de validation des études préliminaires (études d’avant-programme sommaire dans le cas d’un ouvrage d’art)
* Les dates prévisionnelles de conduite des procédures administratives et d’obtention des autorisations (le cas échéant) ;
* Les dates prévisionnelles de début des travaux;
* Les dates prévisionnelles de mise en service.

## Toutes pièces annexes jugées utiles